

24*) QUESTIONS DIVERSES -

2) 1) Indemnité de gestion allouée au Receveur Municipal.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le montant de l'indemnité à allouer au Receveur Municipal pour l'année 1965, est de 146.750.frs.

Je vous demande d'accepter la répartition de cette indemnité entre les comptables ci-après, au prorata de leur temps de gestion :

- M. LEPETIT -	du premier Janvier au 8 Avril 1965.....	39.469.frs.
- M. DUPON -	du 9 Avril au 14 Juillet 1965.....	39.031.frs.
- M. CHANDECLERC -	du 15 Juillet au 31 Décembre 1965.....	68.260.frs.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 615 du budget de l'exercice 1965.

Je mets la question aux voix./.

adopté à l'unanimité.

Approuvé,

*M. Denis, le
29 Sept 1965.*

*M. le Préfet, le
Secrétaire Général,
Signé : J. Chuchard.*